



COMMUNE DE BAGNES

CONSEIL GÉNÉRAL

ROUTE DE CLOUCHEVRE 30

CH-1934 LE CHÂBLE

CONSEIL GENERAL DE BAGNES 2009/2012 ASSEMBLEE PLENIERE DU 9 SEPTEMBRE 2010 PROCES-VERBAL

Lieu : Aula du cycle d'orientation du Châble
Heure : 19 h³⁰

Bureau du CG : François Corthay, *président*
Manuel Coquoz, *vice-président*
Nicolas Jost, *secrétaire*

Secrétariat : Catherine Dumoulin

ORDRE DU JOUR

1. Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2010
3. Vidéosurveillance à Verbier – décisions (*inversions des points selon convocation*)
 - 3.1 Crédit complémentaire
 - 3.2 Avenant au règlement communal de police
4. Crédits complémentaires divers - décisions
 - 4.1 Projet "parkings et circulation" – Verbier – Place de Curala
 - 4.1.1 Budget d'aménagement des parkings et panneaux d'information
 - 4.1.2 Budget d'aménagement des nouvelles places de parc et marquage (*erreur dans l'énoncé de la convocation*)
 - 4.1.3 Budget d'aménagement de la place de rassemblement pour les écoles de ski
 - 4.1.4 Politique de tarification des parkings
 - 4.2 Bureaux "portacabines" pour le service de sécurité
 - 4.3 Défrichage des pistes VTT à Verbier – mesures de compensation
 - 4.4 SIB
 - 4.4.1 Route de la Montoz
 - 4.4.2 Zone industrielle de Pierramala – Sappey
 - 4.4.3 Télécommunication adduction de Louvie
 - 4.5 Chalet Mascotte à Verbier – réfection de façades
5. Divers
 - 5.1 Projets de parkings à Verbier – information
 - 5.2 Stationnement des cars/bus des transports publics de Verbier pour l'hiver 2010/2011 – information
 - 5.3 Projet du centre sportif – information

PROCES-VERBAL

Le président du CG, M. François Corthay présente ses salutations à tous les conseillers communaux, chefs de service, conseillers généraux ainsi qu'aux représentants de la presse.

Ce troisième plénum de l'année est principalement consacré à deux objets : la vidéosurveillance et

l'aménagement de certains parkings de la commune. Le bureau du CG a estimé que l'urgence de la situation, soit du corps de police, soit de la gestion des parkings cet hiver demandait une prise de décision immédiate sur ces dossiers et a donc donné suite à la demande du CC de convoquer cette assemblée.

Avant de débiter la séance, M. le président Corthay revient sur les manifestations estivales qui apportent une contribution de plus en plus importante à notre tourisme. Il tient à féliciter les organisateurs qui ne comptent pas leurs heures pour mettre sur pied des événements très réussis. Il remercie tous les bénévoles sans qui la plupart, voire toutes ces manifestations ne verraient tout simplement pas le jour.

Le Verbier Festival et le concours hippique ont pu bénéficier de la nouvelle tente érigée à Perrin. Cette infrastructure répond pleinement aux attentes avec toutefois un bémol : le brut de la pluie lors des concerts. Il tient à féliciter également les bûcherons de la Bourgeoisie qui ont aménagé des gradins magnifiquement réussis.

Les membres du CG ont été convoqués conformément à l'art. 4 du règlement du CG le 24 août 2010. Par ce courrier et grâce à la plateforme Extranet, les membres du CG ont reçu tous les documents relatifs à l'ordre du jour qui est accepté tel que présenté.

1. Contrôle des présences

L'appel des présences est fait par le secrétaire, M. Nicolas Jost. 40 conseillers sont présents, 4 absents et 1 excusé.

Deux scrutateurs sont nommés : M Martin Michellod et Mme Mélanie Mento.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2010

Le secrétaire du CG rappelle les points forts de ce pv.

M. le conseiller communal Patrick Bruchez apporte une petite correction sur le point 9/f "abri de Charançon" : un montant de Fr. 20'000.— avait en fait été porté au budget 2010 pour l'étude de cet objet. Aucune autre remarque n'est soulevée. Ce pv est considéré comme accepté.

3. Vidéosurveillance à Verbier - décisions

En préambule, le président du CG remercie le conseiller communal M. Daniel Philippin de ne pas avoir répondu aux demandes des journalistes qui voulaient informer sur ce dossier avant le plénum. Il n'est pas acceptable que régulièrement des dossiers soient étalés dans la presse alors que la décision du CG n'est pas encore prise.

Le CG doit se prononcer sur 2 questions : un crédit complémentaire de Fr. 385'000.— pour l'achat et l'installation de caméras de surveillance et l'avenant nécessaire au règlement de police pour l'utilisation des caméras.

3.1 Crédit complémentaire

M. Daniel Philippin résume ce dossier. Le projet prévoit l'installation de 42 caméras de surveillance. Elles seront installées le long des rues principales de Verbier entre l'immeuble Les Arcades et Médran ainsi qu'à l'entrée de la station.

Une enquête auprès de la population a été réalisée par l'entremise de la HES-SO. Elle a recueilli 1'177 réponses couvrant les résidents, les commerçants et les visiteurs. Il en ressort que la vidéosurveillance est un mal nécessaire pour 52% des indigènes et 58% des visiteurs et une nécessité absolue pour 23% des indigènes et 10% des visiteurs. Les caméras de surveillance sont donc plébiscitées par près des ¾ des personnes interrogées.

Un tel système se veut avant tout dissuasif et vise en priorité la petite délinquance, les incivilités et les dégradations sur la voie publique.

Il rappelle l'utilisation en **mode passif** de ces caméras. Les images seront accessibles uniquement aux personnes autorisées.

Il propose au CG d'accepter le crédit complémentaire qui permettra d'entamer les démarches nécessaires et de poser les premières caméras pour le début de la saison déjà.

- **Rapport de la commission "sécurité-police" par son président M. Manuel Coquoz**

La commission prend acte :

1. du préavis favorable du conseil communal à cet investissement, chiffré par le bureau d'ingénieurs LAMI SA à Martigny ;
2. de l'avis majoritaire des personnes consultées qui estiment la mise en place d'un système de vidéosurveillance comme un « mal nécessaire ».

Elle estime qu'en cas d'acceptation du crédit, le déploiement de caméras devra être pensé rapidement sur les installations d'accès aux parkings.

La commission donne un préavis favorable au crédit complémentaire demandé de Fr. 385'500.—.

- **Rapport de la commission de gestion par sa présidente Mme Mélanie Mento**

La commission propose de revoir le projet en limitant la surveillance aux lieux stratégiques dans la station : surveillance de la circulation à l'entrée de la station, aux nœuds importants ainsi qu'à l'entrée des parkings.

M. Philippin précise qu'il n'est aucunement prévu de poser des caméras dans toute la station et de sortir du "centre commercial" de Verbier. Il trouve excellente l'idée d'équiper de caméra les parkings prévus. M. Philippin pense que la commission ad'hoc n'aura aucun problème à accepter la proposition de la commission de gestion qui est tout à fait recevable.

3.1.1 A la question : "**Acceptez-vous le crédit complémentaire de Fr. 385'500.— pour la pose de caméras de vidéosurveillance à Verbier, avec les recommandations de la commission de gestion ?**"

Le CG accepte à l'unanimité.

3.2 Avenant au règlement de police

- **Rapport de la commission "sécurité-police" par son président M. Manuel Coquoz**

La commission relève que si une surveillance en mode « passif » sera la règle, il est tout de même prévu d'utiliser les prises de vues en mode « actif », en particulier lors de la nuit du 31 décembre, à titre d'aide aux forces de police.

Sur la base du document présenté, la commission, sans avis contraire, propose de refuser l'avenant au règlement de police, tel que rédigé et demande qu'il soit tenu compte des éléments suivants :

l'avenant doit préciser : - la possibilité d'utiliser les données en mode "actif",
- l'aval d'une autorité judiciaire pour visionner les données (mode actif et passif),
- les fonctions des personnes autorisées à visionner les données de façon exhaustive.

La commission pense que l'avenant au règlement de police doit être retravaillé et devra être soumis au CG lors du plénum de décembre.

La commission de gestion suit la proposition de la commission "sécurité-police".

M. Philippin pense qu'il sera difficile d'obtenir l'aval d'une autorité judiciaire pour visionner les données. Mais il accepte de rentrer en matière sur les remarques émises.

Il précise également que ce règlement a été fait d'après celui établi par la police de Montana qui a été accepté par le Conseil d'Etat.

3.2.1 A la question : "**Acceptez-vous l'avenant au règlement de police ?**"

Le CG refuse par 33 voix contre, 3 pour et 3 abstentions.

Ce dossier est renvoyé au CC.

4. Crédits complémentaires - décisions

4.1 Projet "parkings et circulation" – Verbier – Place Curala

Le conseiller communal M. Daniel Philippin, en charge du dossier, nous en rappelle les éléments principaux. La difficulté de trouver une place de parc à Verbier n'est pas un problème nouveau. La disparition du parking de Médran en mai de cette année ne fera qu'amplifier le problème tant que de nouveaux parkings ne verront pas le jour.

Ce dossier a été traité par une commission ad hoc "parking et circulation" composée d'élus du CC et du CG, de représentants des instances touristiques, de Téléverbier SA, de TMR et de la Poste.

Elle avait pour but de trouver des solutions permettant une meilleure gestion des places existantes dès l'hiver 2010/2011. Le concept est de permettre à nos hôtes de toujours trouver une place de libre au centre de la station. Pour ce faire, les places doivent être payantes pour permettre de canaliser les véhicules et diversifier l'offre en fonction des besoins des utilisateurs. Il s'agit d'étendre et favoriser le transport public dans tous les secteurs de la station. Il faut pouvoir offrir à nos hôtes un seul support électronique pour payer les différentes prestations offertes (ski, centre sportif, parkings, etc.).

Il tend à encourager les travailleurs de la station à utiliser le nouveau parking de Probé et à prendre la télécabine pour rejoindre Verbier. Pour ce faire, il est nécessaire de passer d'une gestion archaïque des places de parc à une gestion moderne (électronique). Cela permettra de désengorger le trafic grâce à des panneaux indicateurs donnant des informations claires sur les parkings.

Le système de gestion consiste en un dispositif de barrières à l'entrée et à la sortie des parkings avec des bornes permettant de gérer les accès et des caisses automatiques. Des panneaux de signalisation seront installés à l'entrée du Châble et de Verbier pour informer les automobilistes.

Principes :

- Parking de **Curala** : garder les skieurs d'un jour au Châble, parking gratuit pour eux, payant pour les autres utilisateurs.
- Parking de **Perrin** : longue durée (plusieurs jours) avec prix attractifs.
- Parking du **Catogne** : de 6h à 24 h. avec prix raisonnables.
- Parking de **l'Ermitage** : courte durée, prix les plus chers.
- Parking des **Esserts** : de 6h à 24 h. avec prix raisonnables.
- Parking de **Probé** : longue durée et gratuit.
- Parking de **St-Marc** : longue durée et gratuit.
- Parking vers la salle **Concordia**, le long de la route cantonale : employés SIB, Satel et Téléverbier avec macarons obligatoires.
- Nouveaux parkings vers la gare du Châble : employés de Villette, des TMR et de l'office du tourisme avec macarons obligatoires.

Il faudra également permettre à nos hôtes de Verbier de se déplacer en transports publics : création à court terme de 3 nouvelles zones périphériques de ramassage. Pour l'hiver 2010/2011, un arrangement avec les taxis locaux sera trouvé pour qu'ils desservent avec leur bus les parkings de Perrin, Catogne et Ermitage. Une ligne de bus supplémentaire sera mise en route entre Savoleyres, Nifortsié, Alani, Chemin du Clou, Carrefour.

Pour remplacer la place de dépose pour les écoles de ski à Médran, il est prévu d'en créer une nouvelle au sommet des Esserts.

La commission ad hoc demande de pouvoir mettre en place toutes les infrastructures présentées

dans le dossier, sachant que les détails peuvent être revus et modifiés selon les besoins, après un temps d'adaptation. En amputer une partie serait néfaste pour l'ensemble du concept. La commission estime très important de ne pas bloquer ce projet.

Le président de la Commune explique que le projet tel que transmis au CG et présenté ci-avant par M. Philippin représente un ensemble de mesures. Par contre il ne correspond pas à l'ensemble des décisions du CC.

Le CC s'est penché par trois fois sur ce dossier :

- le 17 août 2010 : le CC a pris la décision à la majorité d'accepter les principes du projet présenté à l'exception du parking de Curala dont la gestion doit être réétudiée
- le 31 août 2010 : le CC a décidé à la majorité d'appliquer la politique de tarifs suivante :
 - pour les parkings Ermitage-Catogne-Esserts : payants
 - pour le parking Perrin inférieur et supérieur : payant
 - pour le parking Perrin milieu : libre mais à libérer la nuit
 - pour le parking de Curala : libre mais avec limitation de durée

Il est décidé de contrôler les limitations de durée pour les parkings Perrin et Curala avec l'aide du service de police, avec au besoin la mise en fourrière des véhicules.

La directive concernant les parkings de Verbier et Châble est validée à l'unanimité. Cependant, des adaptations sont demandées pour Perrin et Curala.

- le 7 septembre 2010 : aucun changement de décision sur ce point.

Le président M. Christophe Dumoulin demande au bureau du CG de soumettre pour approbation aux membres du CG la totalité de ce catalogue pour un montant projeté de Fr. 1'500'000.—. Par la suite, il appartiendra à l'exécutif de mettre en œuvre ou non ce catalogue dans le cadre du budget alloué.

Il rappelle donc le rôle de chacun : le CG doit se prononcer sur l'enveloppe et l'exécutif mettre en œuvre ou non les mesures.

M. Le président Dumoulin précise également que Téléverbier SA ne fait pas d'effort particulier par rapport à l'ouverture prolongée de la télécabine puisque ce sont des accords figurant dans les conventions adoptées en juin dernier.

Le président du CG se rallie totalement à la demande du président de la Commune puisque celle-ci émane directement d'une décision du bureau du CG qui lui a été transmise ce matin même. Le bureau du CG a en effet décidé de ne pas soumettre seulement les aménagements retenus par le CC mais de soumettre à décision l'ensemble du projet. Le bureau s'appuie sur les conclusions des 4 commissions qui ont travaillé ce dossier : la commission ad'hoc et trois commissions du CG, "santé-sécurité, police", "aménagement du territoire" et "gestion". Elles ont toutes travaillé sur le concept global comprenant l'aménagement et la gestion des parkings de Curala, Ermitage, Catogne, Perrin et Esserts. Elles se sont prononcées à une large majorité en faveur de ce concept global.

Si le crédit global est accepté, le CC selon ses compétences, en fonction de ses décisions, aura le choix d'utiliser comme il l'entend dans le temps et les espaces voulus ce crédit. Le bureau du CG est d'avis que le concept global fait sens et que d'approuver le budget total permet d'aller de l'avant.

Mme la conseillère générale Mélanie Mento indique qu'il faudrait également se prononcer sur la commande de prestation pour un bus supplémentaire nécessaire pour la station de Verbier.

M. le conseiller communal Daniel Philippin précise que le montant pour le bus en question ainsi que le montant forfaitaire dû aux transporteurs locaux pour les navettes-parkings figureront au budget 2011. Cet objet n'est pas à l'ordre du jour. Le président du CG propose toutefois que l'assemblée se prononce, en anticipant cette rubrique du budget 2011, afin de permettre d'effectuer les commandes nécessaires pour être prêt pour cet hiver, pour autant bien sûr que la décision soit positive.

Mme la conseillère générale Mélanie Mento relève que 9 places de cars sont conservées sur la

Place Curala. Elles occupent un espace important. Ces véhicules pourraient être déplacés à St-Marc par exemple. Elle soulève également le problème de circulation et le manque de place pour les déposes de skieurs sur cette place.

4.1.1 Budget d'aménagement des parkings et panneaux d'information – Fr. 1'167'242.—

A la question : **"Acceptez-vous le crédit complémentaire de Fr. 1'167'242.— pour l'aménagement des parkings et panneaux d'information ?**

Le CG accepte par 38 voix pour et 1 abstention.

4.1.2 Budget d'aménagement des nouvelles places de parc et marquage – Fr. 130'000.—

A la question : **"Acceptez-vous le crédit complémentaire de Fr. 130'000— pour divers aménagements et réfection sur les parkings St-Marc, Probé, Ermitage et Catogne ?**

Le CG accepte à l'unanimité.

4.1.3 Budget d'aménagement de la place de rassemblement pour les écoles de ski – Fr. 190'000.—

A la question : **"Acceptez-vous le crédit complémentaire de Fr. 190'000— pour l'aménagement d'une place de dépose pour les écoles de ski dans la région du haut des Esserts ?**

Le CG accepte à l'unanimité.

4.1.4 Politique de tarification des parkings

- **Rapport de la commission "sécurité-police" par son président M. Manuel Coquoz**
Sur la base du document présenté, intitulé « Directive concernant les parkings de Verbier et du Châble, état à fin août 2010 », la commission, propose de repousser la décision sur la tarification générale proposée et demande de reconsidérer celle-ci. Elle demande également au CC d'être attentif à ne pas créer d'inégalité de traitements dans l'application de la tarification.
- **Rapport de la commission de gestion par sa présidente Mme Mélanie Mento**
La commission de gestion se rallie à la position de la commission "sécurité-police".

A la question : **"Acceptez-vous les directives de tarification présentées ?**

Le CG refuse par 29 voix contre, 2 pour et 8 abstentions.

Le conseiller général M. Vincent Michellod est d'avis que si un immense travail a été réalisé pour les parkings, il ne faut pas négliger la nécessité des bus-navettes. Il se soucie également de la manière dont l'information sera faite auprès de la population. M. le président Dumoulin indique que cette information se fera par le biais du Bagnes'info et de la presse. M. le Conseiller communal Philippin propose d'élargir la diffusion de l'information par des flyers, Internet et autres moyens.

Suite au préavis positif de la commission de gestion, le président du Conseil général demande à l'assemblée une prise de position sur les montants mis au budget 2011 pour une commande de prestations auprès d'un transporteur externe d'un montant de Fr. 240'000.— ainsi que pour une prestation des taxis locaux pour un bus navette entre les parkings de Verbier Un avis positif permettra au Conseil communal d'effectuer les commandes dans les délais impartis.

Le CG se prononce favorablement par 36 voix pour et 3 abstentions.

M. le président Corthay remercie le CG du un signal très fort donné face au problème des transports publics à Verbier et laisse le soin au CC de poursuivre la réflexion pour l'amélioration et le développement de ceux-ci.

4.2 Bureaux "portacabines" pour le service de sécurité – Fr. 90'000.—

M. le conseiller communal Philippin informe que le service financier, suite à l'arrivée de nouveaux collaborateurs, a demandé la possibilité de se déplacer dans les bureaux des combles de la Maison de commune. De ce fait, il est nécessaire de trouver des places de travail pour les 3 collaborateurs du service de sécurité qui occupent ces bureaux. L'idée est donc de regrouper l'ensemble des collaborateurs de la sécurité dans un même bâtiment. Faute de locaux et dans l'attente de la rénovation de la Maison de commune, l'idée est d'installer des portacabines.

- **Rapport de la commission "sécurité-police" par son président M. Manuel Coquoz**

La commission demande une approche globale concernant les déplacements des divers services administratifs avant de se prononcer sur cet investissement ponctuel. Elle préavis négativement ce crédit complémentaire de Fr. 90'000.—.

M. le président Christophe Dumoulin pense en effet qu'à long terme ces portacabines ne représentent pas la bonne solution. Mais pour 2011, une solution réelle est nécessaire, l'administration ne sachant pas où loger ses collaborateurs. Il précise que cet investissement pourra servir plus tard comme bureau pour d'autres collaborateurs lors des travaux de transformation de la Maison de commune.

A la question : **"Acceptez-vous le crédit complémentaire de Fr. 90'000.— pour l'aménagement de bureaux "portacabines" pour le service de sécurité ?**

Le CG accepte par 33 voix pour, 2 oppositions et 4 abstentions.

4.3 Défrichage des pistes VTT à Verbier – mesures de compensation - Fr. 72'000.—

Le CG doit se prononcer sur une contribution obligatoire de Fr. 72'000.— facturée par l'Etat du Valais pour le fond de garantie et le fond forestier de compensation. Ce montant n'avait pas été prévu au budget.

A la question : **"Acceptez-vous le crédit complémentaire de Fr. 72'000.— relatif aux mesures de compensation de défrichage des pistes VTT à Verbier ?**

Le CG accepte à l'unanimité.

4.4 SIB

4.4.1 Route de la Montoz

Suite aux travaux sur la route cantonale, prolongement des infrastructures :

- pour le service électrique Fr. 30'000.—
- pour le service de l'eau Fr. 35'000.—

4.4.2 Zone industrielle de Pierramala - Sappey

Opportunité d'un chantier Swisscom, pose d'une conduite d'égouts ainsi que d'un tube pour le réseau électrique :

- pour le service égouts Fr. 42'000.—
- pour le service électrique Fr. 95'000.—

4.4.3 Télécommunication adduction de Louvie

Remplacement d'un câble sur le tronçon Chaux-Louvie permettant le contrôle et la commande

des installations liés à l'alimentation en eau potable
- pour le service de l'eau Fr. 130'000.—

A la question : **"Acceptez-vous les crédits complémentaires de Fr. 332'000.— demandé par les SIB pour ces trois objets : Route de la Montoz – ZI Pierramala – Louvie ?**

Le CG accepte à l'unanimité.

4.5 Chalet Mascotte à Verbier – réfection de façades – Fr. 40'000.—

Le CC a reçu une requête émanant de la St-Georges School, nouvelle école privée abritant une quinzaine d'élèves et dont les locaux se trouvent dans le chalet "Mascotte" pour la réfection des façades de ce bâtiment.

M. le conseiller communal Patrick Bruchez informe que le CC est favorable à ce crédit.

La commission de l'AT et des constructions est également favorable à ce crédit complémentaire.

A la question : **"Acceptez-vous le crédit complémentaire de Fr. 40'000.— pour la réfection des façades du Chalet Mascotte à Verbier ?**

Le CG accepte par 38 voix pour et 1 abstention.

5. Divers

5.1 Projets de parkings à Verbier – information

M. le conseiller communal Eric Fumeaux informe de l'avancement de ce dossier. Pour Noël 2010, les dossiers des trois parkings, Orny-Catogne-Ermitage devraient être prêts pour la mise à l'enquête publique.

Le président du Conseil général demande si ces objets seront mis au budget 2011 afin d'éviter la demande de crédits complémentaires et surtout de permettre au CC d'avoir le financement nécessaire pour engager les travaux dès que peut se faire.

M. Fumeaux précise que des montants figureront dans les budgets 2011 d'investissement.

5.2 Stationnement des cars/bus des transports publics de Verbier pour l'hiver 2011/2012 – information

A l'interpellation de Mme Mélanie Mento, il lui est répondu que le parcage des bus se fera à Médran selon une convention signée avec Téléverbier et valable jusqu'en 2014. En parallèle, des démarches ont été entreprises. Des contacts ont été pris avec les responsables de la Poste afin de connaître les possibilités d'utiliser leur garage actuel. Cela pourrait être une solution temporaire possible, moyennant négociations.

5.3 Projet du centre sportif – information

M. le président Christophe Dumoulin informe le CG de la situation du dossier depuis l'acceptation le 18 juin dernier du crédit d'engagement pour l'avant-projet.

Le 13 juillet 2010, le mandat d'architecture, ingénieur civil, chauffage, ventilation, sanitaire, électricité a été attribué à un groupement. Le 30 juillet 2010, un courrier du Tribunal cantonal informe la Commune d'un recours de la part de l'un des groupements qui n'a pas été retenu. Ce recours bénéficie de l'effet suspensif jusqu'à décision du Tribunal. En d'autres termes, il n'y a à ce jour pas d'architecte ni d'ingénieurs pour réaliser le projet. La commune doit attendre que le Tribunal cantonal statue.

Une commission ad'hoc a été constituée au sein du CG pour traiter ce dossier. Une séance commune avec la commission de l'exécutif a eu lieu. Elle a été très constructive et quelques réflexions sont sorties dans le but de faire évoluer le dossier.

Le conseiller général M. Nicolas Jost expose les différentes réflexions et idées qui en sont ressorties :

- nécessité de maintenir les places de parc à l'entrée du centre sportif sans oublier un développement pour logement à ces emplacements
- réception-billetterie : bonne idée d'avoir l'entrée à plain-pied, plus accueillante
- restaurant : étude de la mise en place d'un self-service, cela faciliterait la gestion du personnel et permettrait une attractivité de la salle nettement améliorée. De plus, cela sera plus en phase avec l'offre recherchée dans un centre sportif.
- la création d'une zone de détente pour la piscine est la bienvenue
- le bassin pour les enfants devra être dimensionné de manière adéquate
- le bassin actuel pourrait être amélioré à moindre frais pour les non-nageurs (main courante)
- le wellness dans l'ancien bâtiment de la piscine extérieure
- un grand vestiaire pour la patinoire (attentif aux normes et besoins)
- aménagement de gradins assis sur la zone de l'extension des vestiaires
- conserver la surface du bas pour les courts de tennis à ciel ouvert et tennis couvert sur la surface supérieure sur le terrain omnisport
- repousser le squash vers le fond de la surface
- utiliser la zone actuelle du squash pour le fitness
- important d'utiliser la hauteur de 12 m. sous la toiture de la patinoire pour le mur de grimpe
- le pavillon ludique est intéressant – toboggan à installer
- bien réfléchir sur les circulations intérieures et extérieures
- la création de piste de curling permanente en maintenant le squash dans les espaces actuels
- la création d'un skate-parc
- utilisation des locaux des abris PC pour ceux qui peuvent l'être

5.4 Motion concernant l'organisation du service financier – information

Suite à la démission du Conseiller communal M. Léonard Perraudin, c'est M. Stéphane Luisier qui a été désigné par les parrains de la liste DC pour le remplacer. Il a repris le dicastère des finances.

Au sujet de la motion déposée concernant l'organisation du service financier, M. Luisier informe qu'en date du 31 août 2010, le CC a décidé de mettre en route les démarches pour trouver un chef des finances chargé de la gestion financière globale de la Commune. Dans ce sens, M. Luisier a contacté le président du CG, M. Corthay, Mme Mento présidente de la commission de gestion, Mme Bruchez responsable du service RH et sollicité la collaboration de M. Léonard Perraudin afin de préparer une séance pour établir le profil de ce poste ainsi que le cahier des charges. Le CC devra valider ce profil lors de son prochain conseil. Ensuite, ce poste pourra être mis en soumission avec une entrée en fonction au début 2011.

5.5 Destination "Verbier-St-Bernard" – situation

M. le président du CG François Corthay demande des informations sur le sujet. Mme la conseillère communale Marie-Hélène De Torrenté informe qu'un nouveau conseil d'administration a été nommé. Il y a énormément de travail à effectuer. Le conseil d'administration actuel souhaite vraiment donner une image positive de la destination. A ce jour, aucun directeur n'a encore été désigné.

5.6 Le président du CG informe qu'il a participé avec M. Manuel Coquoz à la **rencontre des membres des bureaux des 10 Conseils généraux du Valais**. Les spécificités de chaque Conseil général ont été présentées. Certains problèmes se retrouvent : compétences du CC et du CG / difficulté à obtenir les dossiers du CC / La situation financière de la Commune de Bagnes et sa capacité d'investissement ont fait beaucoup d'envieux. La plateforme informatique "extranet" a vivement intéressé les participants.

- 5.7** Le président de la Commune informe que les **tarifs 2011 d'électricité** ont été arrêtés par le CC dans le délai légal fixé. Aucune modification n'a été apportée. Les tarifs de la Commune de Bagnes sont parmi les plus bas du Valais.
- 5.8** Le conseiller communal M. Patrick Bruchez informe que l'inauguration de **l'ancienne cure de Verbier** aura lieu le 30 octobre prochain.
- 5.9** Le projet de la **crypte** a été chiffré et correspond au budget. La mise à l'enquête va se faire le 10 septembre 2010. Ensuite les soumissions seront expédiées. Le terrain sera préparé et défriché en octobre-novembre 2010 pour un début des travaux en mars-avril 2011. L'inauguration est prévue en septembre 2011.
- 5.10** Le conseiller communal M. Yves Bruchez informe sur **l'action "72 heures"**, projet du conseil suisse des activités de jeunesse (CSAJ) et de ses associations membres. Durant 72 heures, les jeunes mettent en œuvre simultanément dans toute la Suisse leur propre projet qui doit être d'utilité publique et respecter les principes du développement durable. Le coup d'envoi a été donné aujourd'hui même, 9 septembre 2010, à 18 h. Il se terminera le 11 septembre 2010 à 18 h. Le CC a décidé d'appuyer cette manifestation en soutenant le projet d'un groupe de jeunes de la Commune entouré par Mme Marie-Pierre Troillet, M François Perraudin dit "Tounet" et M. Elie Meylan. Ce groupe a projeté de construire un **four à pizza** à Charançon.
- 5.11** Le conseiller général M. Vincent Michellod demande qu'avant le prochain plénum, une **soirée d'information sur la Destination** soit mise sur pied pour tout le CG.
- 5.12** Le prochain plénum est programmé le 13 décembre 2010. Les budgets et la planification financière sont attendus pour le début du mois de novembre.

Clôture de la séance à 22 h 00.

La secrétaire
Catherine Dumoulin



Pour le Conseil Général

François Corthay
Président du CG



Nicolas Jost
Secrétaire du CG

